



Code de déontologie

Du nutritionniste pour chiens et chats ou du consultant-e en diététique pour chiens et chats

Le professionnel est en mesure de conseiller une alimentation adaptée et équilibrée pour les chiens et les chats.

Le professionnel s'engage à respecter les besoins et le bien-être de l'animal.

Le professionnel a l'obligation d'informer le client si l'alimentation actuelle ne correspond pas aux besoins de l'animal.

Le professionnel s'engage à honorer la prestation payée dans la mesure où les données nécessaires ont été fournies (bilans sanguins, bilan vétérinaire, photos...).

Le professionnel se réserve le droit de dénoncer tout signe de maltraitance apparent à l'autorité compétente.

Le professionnel s'engage à respecter les données personnelles des clients, ne pas les divulguer et les stocker de manière sécurisée.

Le professionnel s'engage à respecter la confidentialité de l'entretien.

Le professionnel s'engage à tenir compte du diagnostic et des prescriptions vétérinaires.

Le professionnel est prêt à travailler en collaboration avec le vétérinaire.

Le professionnel ne se substitue pas au vétérinaire, il ne pose pas de diagnostic, ni ne rédige des ordonnances vétérinaires.

Le professionnel est prêt à travailler en collaboration avec les autres professionnels des milieux canin et félin, si les méthodes sont en accord avec l'éthique du nutritionniste / diététicien.

Le professionnel s'engage à suivre et accompagner chaque client avec bienveillance et sans jugements, sans discrimination de race et d'espèce (chiens et chats).

Le professionnel se réserve le droit de refuser un client si les informations fournies ne sont pas en accord avec le bon accomplissement du métier ou d'émettre une réserve sur le suivi de cette demande (ration végétarienne / végan pour un chat ou un chien, refus de suivi vétérinaire pour un animal malade, refus de suivi diététique lorsque le cas le nécessite - maladie, croissance, gestation, perte de poids, sport - liste non exhaustive...).

Le professionnel s'engage à effectuer toutes les recherches nécessaires pour fournir la réponse la plus adaptée aux besoins de l'animal.

Le professionnel s'engage à vérifier les informations qui seront transmises aux clients et à se tenir à jour sur les dernières recherches et études scientifiques autour de la nutrition du chien et du chat.

Le professionnel est indépendant et neutre dans son analyse des besoins de l'animal et de son apport alimentaire, il n'est ni sponsorisé, ni formé par des marques de Petfood. A titre individuel chaque professionnel est libre de collaborer avec une société à condition d'être transparent vis-à-vis des clients.